INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 À 19H30
EN PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme. Mélanie Valois
M. Pierre Larivière
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente:
Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.

201-11-2022 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

202-11-2022 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 tel que rédigé.

Adoptée

203-11-2022 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27 960.87$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	9 147.62$
VOIRIE MUNICIPALE	19 411.30$
HYGIÈNE DU MILIEU	30 372.17$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 184.88$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	223.11$
LOISIRS ET CULTURE	8 425.53$
FRAIS DE FINANCEMENT	5 235.43$
IMMOBILISATIONS	44 800.01$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022:	146 760.92$

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de de novembre 2022 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

204-11-2022

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois d'octobre 2022 et de ceux à venir en novembre 2022.

Triangle de visibilité
Le directeur fait état auprès des élus de plusieurs intersections où le triangle de visibilité n'est pas respecté, occasionnant des problématiques de visibilité par les véhicules qui y circulent. La principale problématique est que des haies de cèdres aménagées par les citoyens sont trop hautes et avancent dans l'emprise des rues et bloquent la vue, faisant en sorte que pour bien voir, il est nécessaire d'avancer dans la rue, ce qui peut compromettre la sécurité des usagers. Le directeur va prendre des photos des endroits visés et des avis seront envoyés aux citoyens concernés pour leur demander de corriger la situation.

Ramassage des feuilles mortes
L'opération est commencée et se poursuivra pendant le mois de novembre.

Réfection de la toiture de l'immeuble du 37, rue de l'Église (abritant le CPE La Douce Couvée)
Les travaux de réfection de la toiture sont maintenant complétés.

Étangs aérés : traitement avec des bactéries
Le directeur informe les élus à nouveau de la possibilité de débuter un traitement avec des bactéries pour les étangs aérés. Le conseil souhaite attendre les conclusions du rapport confié aux Services EXP Inc., avant de prendre une décision à ce sujet. Pour les moments les capacités épuratoires sont bonnes.

CORR # 229-12-2022 Il est proposé par Pierre ~~Dagenais~~ LARIVIÈRE
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'octobre 2022

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en octobre 2022 est déposé et une copie a été remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.
M. Pierre Larivière dépose un rapport écrit de sa rencontre du 11 octobre 2022, avec le CDRN.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune présence dans l'assistance.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

205-11-2022
N° de résolution ou annotation

Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* : dépôt du rapport intitulé « Réel projeté au 31 décembre 2022 et état des revenus et dépenses au 20-10-2022 »

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose les états comparatifs, tels prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires mise à jour des membres du conseil

Je, Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, accuse réception, séance tenante, de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Jean-Marie Laplante, Daniel Roy, Jonathan Bédard, Michel Massé, Lynda Cusson et Mélanie Valois, le tout en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

206-11-2022

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 500 400 $ qui sera réalisé le 14 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Roxton Falls souhaite emprunter par billets pour un montant total de 500 400 $ qui sera réalisé le 14 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
03-2017	236 800 $
03-2017	78 900 $
03-2021	184 700 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 03-2021, la Municipalité du village de Roxton Falls souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Corr. #229-12-2022

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan BÉDARD
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseilllers présents ce qui suit;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

2023.	65 100 $	
2024.	68 500 $	
2025.	72 300 $	
2026.	76 000 $	
2027.	80 200 $	(à payer en 2027)
2027.	138 300 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 03-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

207-11-2022

Soumissions pour l'émission de billets : autorisation afin d'emprunter par billets auprès de l'institution financière prêteuse

Date d'ouverture :	7 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 novembre 2022
Montant :	500 400 $		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du village de Roxton Falls a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2022, au montant de 500 400 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 100 $	5,10000 %	2023
68 500 $	5,10000 %	2024
72 300 $	5,10000 %	2025
76 000 $	5,10000 %	2026
218 500 $	5,15000 %	2027

Prix : 98,40500 Coût réel : 5,62922 %

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

65 100 $	5,64000 %	2023
68 500 $	5,64000 %	2024
72 300 $	5,64000 %	2025
76 000 $	5,64000 %	2026
218 500 $	5,64000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,64000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

65 100 $	5,70000 %	2023
68 500 $	5,70000 %	2024
72 300 $	5,70000 %	2025
76 000 $	5,70000 %	2026
218 500 $	5,70000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,70000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Roxton Falls accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2022 au montant de 500 400 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 03-2017 et 03-2021. Ces billets sont émis au prix de 98,40500 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

208-11-2022

<u>PG Solutions : contrat visant la modernisation de la solution financière</u>

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par PG Solutions, concernant la modernisation de la solution financière « Accès Cité Finances (MégaGest) », qui consiste à moderniser la solution financière qui date de la fin de annés 1990 et qui est une technologie désuète;

CONSIDÉRANT QUE la livraison de cette modernisation s'échelonnera sur 3 ans pour les 3 volets (Paie-2023, Taxation-2024, Comptabilité-2025) et qu'un investissement sera nécessaire à chacun des 3 volets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service présentée à la Municipalité en date du 31 octobre 2022, laquelle comprend des frais de services pour un montant de 3 750$ plus taxes.

Adoptée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

209-11-2022

N° de résolution ou annotation

TECQ : approbation de la programmation de travaux #5 – Version CORRIGÉE du 04-11-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Corr. #229-12-2022 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan BÉDARD
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 CORRIGÉE en date du 04 novembre 2022 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 CORRIGÉE en date du 04 novembre 2022 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

210-11-2022

Service des premiers répondants : dépôt des prévisions budgétaires pour 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du document contenant les prévisions budgétaires 2023 ainsi que les contributions des municipalités, est remise à tous les élus;

CONSIDÉRANT QUE le budget du service est estimé à 52 190$, alors que le montant devant servir au calcul des contributions des municipalités est évalué à 41 690$, soit un montant de 14,1895$ par habitant;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité du Canton de Roxton est fixée à 17 606,30$ et celle de la Municipalité de Béthanie à 5 135,17$, incluant les frais d'administration de 10%;

CONSIDÉRANT QUE le conseil refuse toutefois l'ajout du paiement de frais de déplacement pour les premiers répondants qui se rendent avec leur propre véhicule sur les lieux d'une intervention;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Pierre Larivière
Il est secondé par Daniel Roy
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget du service des premiers répondants au montant de 52 190$, ainsi que le rapport établissant les contributions des municipalités et la tarification pour les interventions en 2023.

Adoptée

211-11-2022

Piste multifonctionnelle de la rue du Marché : réception définitive et recommandation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception définitive et la recommandation de paiement, en lien avec les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle sur la rue du Marché, sont actuellement en préparation par Les Services EXP Inc. ;

CONSISÉRANT QUE le montant final qui reste à verser à Huard Excavation Inc. en lien avec ces travaux, s'élève à 19 072.44$ plus taxes, soit un montant total de 21 928.54$;

CONSIDÉRANT QU'il ne semble pas y avoir de problématique particulière à signaler à l'entrepreneur en lien avec ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à la libération et au paiement de la retenue finale, conditionnellement à ce que Les Services EXP Inc. déposent à la Municipalité dans les prochaines semaines, le certificat de réception définitive signé ainsi que la recommandation de paiement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réception définitive des travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle sur la rue du Marché et de procéder au paiement d'une somme de 21 928.54$ taxes incluses à Huard Excavation Inc., CONDITIONNELLEMENT à ce que Les Services EXP Inc. procèdent au dépôt de la recommandation de paiement et du certificat de réception définitive des travaux signé.

Que la directrice générale soit par la présente résolution autorisée à signer la documentation nécessaire afin de confirmer la réception définitive et à procéder au paiement final des travaux ci-haut mentionnés.

Adoptée

212-11-2022

Omnibus région d'Acton-Volet Adapté : prévisions budgétaires 2023 et plan de transport et de développement de services

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Roxton Falls;

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.
- Accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2023.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2023 au montant de 244 796.00$ pour une prévision de 8100 déplacements.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

- Approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2023 soit :

  - 32,50$ carnet de 10 coupons locaux (3,25$ / unité)
  - 3,50$ déplacements locaux à l'unité
  - 1,50$ *enfant* de 6 à 11ans déplacements locaux à l'unité
  - 10,00$ déplacements extérieurs à l'unité
  - 6,00$ *enfant* de 6 à 11ans déplacements extérieurs à l'unité
  - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

- Autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 4 370,82$ pour l'année d'opération 2023.

- Approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021.

- Valide la réalisation de 5871 déplacements en transport adapté en 2021.

- Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

Adoptée

Projet de développement domiciliaire secteur de la rue Notre-Dame : choix du nom de la nouvelle rue
Les élus prennent connaissance des suggestions émises par le public concernant le nom à attribuer à la nouvelle rue. Le conseil souhaite avoir davantage de temps pour faire son choix et reporte la décision à une séance ultérieure.

Réfection de la rue Ste-Marguerite : commentaires sur l'état des conduites et mandat visant les modifications au Plan d'intervention à prévoir
La directrice générale expose aux élus les commentaires sur l'état des conduites de la rue Ste-Marguerite, en préparation aux travaux de réfection que le conseil souhaite réalisés en 2023, avec l'aide de la TECQ. La Municipalité est toujours en attente de l'approbation de la programmation de travaux par laquelle les travaux ont été soumis au MAMH.

Règlement sur le stationnement
Analyse reportée au printemps 2023

213-11-2022

Budget du service de gestion des eaux usées : dépôt des prévisions budgétaires pour 2023

CONSIDÉRANT QUE le budget des coûts d'exploitation du service de gestion des eaux usées pour l'année 2023 a été dressé et qu'il est déposé, pour un montant total de 84 075$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du Canton de Roxton, pour les 49 unités desservies sur le chemin des Chalets (2 731.38$) et les 9 unités desservies ailleurs sur le territoire du Canton (989.98$), incluant un 10% pour frais d'administration (372.14$), est estimée à 4 093.50$, le tout conformément aux dispositions de l'entente conclue en cette matière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget du service de gestion des eaux usées pour 2023 et d'établir la contribution du Canton de Roxton au montant de 4 093.50$, pour l'année 2023.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

214-11-2022

N° de résolution ou annotation

RIAM : Achat conjoint de bacs roulants 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 9 décembre 2022 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
40	25	0

- De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.
- De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :
  - Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
  - Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
  - Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
  - Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 305, rue Marie-Paule à Roxton Falls.
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

AE Services et Technologies Inc. : décompte #3 au montant de 34 015.92$d
Reporté.

215-11-2022

Rapport de mesure de boues : suivi des Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié aux Services EXP Inc. visant à analyser les rapports de mesure de boues des dernières années, ainsi que la pertinence de procéder ou non à une vidange des étangs, de même que la pertinence d'effectuer un traitement avec des bactéries dans les bassins d'épuration;

CONSIDÉRANT un courriel présenté en date du 3 novembre 2022 par Les Services EXP Inc., dans lequel l'ingénieur au dossier informe le conseil que les mesures de boues semblent erratiques et que pour l'instant, il serait peu judicieux de les utiliser pour justifier ou non une vidange des boues;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE les résultats à l'effluent de la station pour les années 2019 à 2021 montrent par ailleurs que les performances épuratoires des étangs sont très bonnes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas planifier de vidange des étangs à court terme et d'attendre les conclusions et recommandations finales pour la planification des prochaines mesures de boues et la pertinence de traiter les étangs avec des bactéries.

Adoptée

216-11-2022

Étude de la capacité résiduelle de la station d'épuration : offre de services déposée par Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QUE des projets de développements domiciliaires sont présentement à l'étude dans la Municipalité, lesquels nécessitent un certificat d'autorisation du Ministère de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration d'une demande visant l'obtention d'un tel certificat d'autorisation, la capacité résiduelle de la station d'épuration de la Municipalité sera considérée;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., en date du 12 mai 2021, a été mise à jour au niveau des honoraires requis pour la réalisation de ce mandat, pour un montant de 16 000$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat visant d'étude de la capacité résiduelle de la station d'épuration de la Municipalité de Roxton Falls, selon les termes de l'offre de services portant le numéro 999-00062955-PP, présentée le 12 mai 2021 et mise à jour par M. Michel Houle dans un courriel envoyé en date du 7 novembre 2022, soit pour un montant de 16 000$ plus taxes.

Adoptée

217-11-2022

CDRN : suspension du mandat visant la représentation de la Municipalité au conseil d'administration de l'organisme

CONSIDÉRANT QUE le CDRN peut difficilement embaucher les ressources lui permettant de réaliser des projets en lien avec sa mission environnementale et que les projets doivent alors être sous-traités à OBV Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE devant cette impasse, l'organisme doit modifier son mode de fonctionnement et que celui-ci implique que la gestion de projet ne passera plus par l'organisme, lequel pourrait tout de même servir de véhicule pour obtenir des aides gouvernementales reliées à l'environnement ou promouvoir, auprès de la population, des démarches environnementales pilotées par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il devient donc non essentiel que la Municipalité continue d'être représentée au sein du conseil d'administration, dans la mesure où il n'y a aucun projet à gérer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suspendre le mandat visant la représentation de la Municipalité du Village de Roxton Falls au conseil d'administration du CDRN.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées : départ de M. Simon Fortin et remplacement de l'opérateur à prévoir pour 2023

La directrice informe les élus que, par suite d'un accident subi par M. Simon Fortin, opérateur à l'usine d'épuration des eaux usées, la firme Aquatech a été demandé en renfort pour poursuivre les analyses. M. Fortin a récemment confirmé qu'il ne poursuivra pas son mandat. Il prendra officiellement sa retraite au 1er janvier 2023 si possible. Il est prêt à collaborer avec la Municipalité pour assurer la transition avec le nouvel opérateur, sa carte de compétence venant à échéance en avril 2023.

218-11-2022

CPE La Douce Couvée : demande d'intervention concernant une problématique de vitesse près du CPE

CONSIDÉRANT QUE Le CPE La Douce Couvée s'adresse à la municipalité dans le but de sensibiliser le conseil à une problématique de vitesses dans le secteur du CPE;

CONSIDÉRANT QUE le conseil propose de limiter la vitesse, d'analyser les options d'affichage concernant la sécurité des enfants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre en place les moyens suivants, afin de palier à la problématique de vitesse dans le secteur du CPE La Douce Couvée :

- Instaurer une limite de vitesse à 30 km/h dans le secteur de la rue Duchaineau;
- Placer le radar pédagogique dans le secteur pour sensibiliser les usagers à la vitesse à laquelle ils circulent;
- Demander à la SQ de faire des rondes de surveillance dans le secteur sur les heures d'achalandage;
- Analyser les options d'affichage possible en lien avec la sécurité des enfants.

Adoptée

219-11-2022

Projet de Règlement numéro 05-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du deuxième projet de règlement avec ou sans changement

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement #05-2022, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, a été adopté le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 7 novembre 2022 à 19h00, conformément à l'avis public publié dans le journal « La Pensée de Bagot » de même qu'aux avis affichés aux 2 endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement, présenté sans changement, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 05-2022, modifiant le règlement de lotissement numéro 266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, visant à :

- remplacer les dimensions minimales des lots (ou des terrains) selon qu'ils sont desservis, non-desservis ou partiellement desservis par les services d'aqueduc et d'égouts et selon qu'ils sont à une certaine distance d'un cours d'eau;
- prévoir des normes de superficies minimales différentes à l'intérieur de certaines zones soit, dans les zones 501, 502, 503, 504, 505, 506 et 507 dans le cas d'un usage résidentiel autre qu'une habitation destinée à des fins agricoles;
- remplacer les distances minimales à respecter entre une route et la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau.

Adoptée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

220-11-2022

N° de résolution ou annotation

Prolongement des rues Duval et Cabana : suivi du dossier et signature de l'entente promoteur

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs dans le dossier du prolongement des rues Duval et Cabana, la compagnie 9439-6520 Québec Inc., dépose le plan préparé par Les Services EXP Inc., visant le prolongement des rues Duval et Cabana;

CONSIDÉRANT QU'une validation doit être faite avec l'ingénieur au dossier, au niveau de la localisation des raccordements au réseau d'égout mais que l'ensemble du plan est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs souhaiteraient procéder à la réalisation des travaux avant l'hiver, mais qu'il manque encore certains documents à produire pour en arriver à la signature de l'entente promoteur;

CONSIDÉRANT QUE selon les promoteurs, les documents à produire, de nature administrative, vont être prêts sous peu et seront déposés à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est disposé à autoriser la signature de l'entente visant l'exécution de travaux municipaux, conditionnellement à ce que l'ensemble des documents manquants et prévus à l'entente soient déposés à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan de prolongement des rues Duval et Cabana préparé par Les Services EXP Inc., dont le promoteur est la compagnie 9439-6520 Québec Inc. et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente visant l'exécution de travaux municipaux pour le prolongement des rues Duval et Cabana, conditionnellement à ce que tous les documents requis en vertu de l'entente soient déposés à la Municipalité.

Adoptée

221-11-2022

Régie de loisirs de Roxton Falls : prévisions budgétaires 2023 établissant la quote-part municipale à 109 635$

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs de Roxton Falls dépose ses prévisions budgétaires pour l'année 2023, lesquelles totalisent des dépenses pour 362 170$, des revenus divers pour 142 900$, laissant un manque à gagner de l'ordre de 219 270$;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts du Canton de Roxton Falls et du Village de Roxton Falls sont établies à 109 635$ pour chaque municipalité;

Par conséquent il est proposé par Lynda Cusson
Il est secondé par Jonathan Bédard
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie de loisirs de Roxton Falls, établissant la contribution du Village de Roxton Falls à 109 635$.

Adoptée

222-11-2022

École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls : demande de contribution pour projet entrepreneur

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 150$ à titre de contribution pour un projet d'entreprenariat réalisé par des élèves, lequel vise à confectionner des objets à l'effigie de l'école, pour en faire la vente lors du marché de Noël.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution ou annotation

223-11-2022

École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls : demande de soutien financier pour le brunch de Noël

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 150$ en soutien pour la préparation du brunch de Noël de l'école.

Adoptée

224-11-2022

École St-Jean-Baptiste : demande d'embauche d'un brigadier

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Durand, éducatrice spécialisée au CLSC de la MRC d'Acton, a adressé un courriel à la municipalité visant à demander l'embauche d'un brigadier pour répondre à un besoin d'une présence au coin des rues St-Nicolas et de l'Église, sur 2 plages horaires, soit le matin de 7h40 à 7h52 et le soir de 15h08 à15h15;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant, étant donné la très courte période visée, de valider la possibilité de retenir les services d'une personne à l'interne pour assurer cette tâche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'embauche d'un brigadier mais de voir à solliciter la collaboration de la Sûreté du Québec pour s'assurer notamment, que les interdictions de stationnement sont respectées sur la rue St-Nicolas (cul-de-sac). Que des pancartes de limite de vitesse à 30 km/h soient également implantées dans le secteur scolaire pour rappeler la limite permise dans le secteur.

Adoptée

225-11-2022

Cercle de Fermières de Roxton Falls : demande d'aide financière de 10 000$

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Roxton Falls s'adresses à la municipalité afin de solliciter une aide financière récurrente de 10 000$, afin de soutenir l'organisme pour le paiement des frais de loyer dont l'augmentation est anticipée mais pas encore présentée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme loue présentement un local dans un immeuble de la rue Notre-Dame, au coût de 500$/année plus taxes et que les membres de l'OBNL craignent que l'immeuble soit éventuellement vendu ou que le loyer soit augmenté;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas habituel pour la municipalité de financer un OBNL pour l'aider à payer son loyer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande de financement déposée par le Cercle de Fermières de Roxton Falls.

Adoptée

Deuxième période de question
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

226-11-2022

N° de résolution ou annotation

Canton de Roxton : budget d'entretien du poste de pompage du chemin des Chalets pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton soumet son projet de budget concernant les coûts d'entretien du poste de pompage du chemin des Chalets pour 2023 comme suit : 3 600$ pour 41 unités, soit une estimation de 439.02$ pour les 5 unités situées au Village et desservies par ce poste de pompage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet de budget d'entretien du poste de pompage du chemin des Chalets, au montant de 439.02$ pour les 5 unités situées au Village de Roxton Falls.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 7 novembre 2022

227-11-2022

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Greffière-trésorière